

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°34 du 20 août 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°8

DÉCISION N° 0-33581-2010/DEF/EMM/STN
portant changement de position du transport de personnel « Néréide ».

Du 23 juillet 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals »*.

DÉCISION N° 0-33581-2010/DEF/EMM/STN portant changement de position du transport de personnel « Néréide ».

Du 23 juillet 2010

NOR D E F B 1 0 5 1 5 6 7 S

Références :

- a) Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772. ; BOEM 570-0.1) modifié.
- b) Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
- c) Décision n° 0-26680-2010/DEF/EMM/STN du 25 juin 2010 (en cours d'insertion au BO).
- d) Compte-rendu n° 2-15301-2010/SMP BREST/BATDESARM du 19 avril 2010 (n.i. BO).
- e) Message MELINDA DSSF BREST du 20 mai 2010 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°34 du 20 août 2010, texte 8.

Le transport de personnel Y 700 *Néréide* a été placé en réserve normale le 5 juillet 2010.

Les différentes opérations de désarmement prévues dans cette situation (référence b) seront menées sous l'autorité du vice-amiral d'escadre commandant la zone maritime Atlantique (CECLANT).

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.